



Pourquoi l'aboutissement des revendications des Gilets-Jaunes ne peut être que le Frexit?

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 06 mars 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [Gilets jaunes](#)

Aucune des demandes ou revendications des Gilets-jaunes ne peut être acceptée par et dans l'Union européenne telle qu'elle est actuellement. Les politiques nationales sont déterminées par le cadre intérieur du Marché unique, de la monnaie unique et des règles uniques de l'UE. Les Gouvernements de chaque pays formant l'UE, sont des exécutants dociles de ses règles, au mieux, des « fondés de pouvoir satisfaits de leur impuissance », écrit Coralie Delaume.

L'Union européenne n'est pas une organisation intergouvernementale mais c'est une structure supranationale. Les juristes disent que la Cour de justice des communautés a « constitutionnalisé les traités » via deux jurisprudences de 1963 et 1964, comme on l'a déjà dit dans un article de décembre 2018. Autrement dit, « *la Cour de justice a fait naître un ordre juridique inédit et posé les bases d'un proto-fédéralisme sans que les peuples soient consultés - ni même avertis - de la venue au monde d'une quasi-Constitution, dès 1964,* » disait Coralie Delaume, dans le FigaroVox du Mardi 26 Février 2019.

Les Français ont instinctivement voté « non » au référendum du 29 mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, sans même savoir que ce référendum consistait en réalité à demander aux électeurs de légitimer a posteriori une situation qui existait déjà depuis 1964. Les Français se trouvaient, sans le savoir, dans la position de devoir voter pour approuver une situation qui était en réalité « un fait accompli » et certainement pas pour la désapprouver: leur vote était purement symbolique et forcément inutile. C'est aussi la vraie raison, toute « naturelle » pour laquelle l'UE ne pouvait donc pas tenir compte ni du referendum négatif français, ni du Hollandais, ni du Irlandais. L'UE allait déguiser son refus par l'imposition à tous d'un « Traité de Lisbonne » qui était présenté comme une version soft du « projet de Constitution » rejeté massivement par les Français. L'UE ne pouvait pas reconnaître publiquement qu'elle avait mis en place un processus de « *fédéralisation furtive* » qu'elle voulait faire ainsi valider! Sans « rien dire à personne » elle avait déjà parcouru un très long chemin dans une direction de laquelle elle ne pouvait plus se détourner.

L'autre conséquence immédiate à cette situation de falsification, c'est que le Parlement européen n'était donc pas un Parlement. La mutation constitutionnelle des traités allait entraîner la fin de toute démocratie embryonnaire en Europe. La fin du principe de l'unanimité au sein du Conseil européen allait encore aggraver davantage le problème. Le lien naturel qui aurait dû continuer à exister entre les Nations et le Conseil Européen était rompu pour de bon, faisant des élections nationales une mascarade pitoyable, le vote des citoyens étant absolument devenu inopérant. Quelle que puisse être son issue ou son

alternance vers la gauche ou vers la droite, le vote des Français ne changerait plus rien aux directions prises par des acteurs politiques inconnus, hors de portée, anonymes et non élus de Bruxelles.

Avec la fin de l'unanimité, n'importe quel État, y compris l'Etat Français, pouvait se voir appliquer une règle de droit ayant été explicitement rejetée par l'une de ses Institutions (Sénat ou Parlement National). La volonté nationale ou la souveraineté nationale de chaque pays de l'UE était réduite à néant. Tout nous avait échappé des mains : nous n'avions plus aucun contrôle sur rien nous concernant!

Pour calmer les peuples trompés constatant avec colère leur perte abyssale de « démocratie », le Traité de Lisbonne annonçait qu'il allait « augmenter les pouvoirs du Parlement européen ». Mais il y avait un problème de taille: ce Parlement n'en était pas un! Pourquoi? Parce qu'il ne représentait pas le «peuple européen», étant donné qu'il n'y a pas un peuple européen, mais des peuples européens. Ce « Parlement » se contentait donc de faire cohabiter les représentants nationaux de vingt-huit États. De plus, le faux Parlement de l'UE n'était pas le principal législateur du droit communautaire. Ce rôle revenait en réalité, selon le Traité, à la Cour de Luxembourg, laquelle émet de la norme en continu, « de manière jurisprudentielle » et sans en référer à personne. Enfin, le Parlement européen n'avait aucune possibilité actuelle de modifier les traités, même lorsque ceux-ci contiennent des éléments de politique économique.

Imaginons que la « Gauche » revienne en tête aux élections européennes de 2019 ; les Français doivent savoir que cela ne changerait strictement rien à la situation actuelle, puisque l'ensemble juridique composé des traités et des arrêts de la Cour Européenne continuerait d'imposer la seule politique qui est le credo de la caste au Pouvoir à Bruxelles: plus de libre-échange, plus d'austérité, plus de concurrence, plus de capitalisme sauvage des pouvoirs financiers parasitaires mondialisés, sans l'avis de personne.

C'est une caste oligarchique faite d'une « élite » anonyme qui dirige la totalité de notre existence concrète dans cet espace européen, sans jamais nous demander notre avis!

Ce qui veut donc dire en clair, qu'il est absolument et parfaitement inutile d'aller voter pour les Européennes. Ce vote est une totale supercherie et beaucoup d'argent des contribuables est gâché pour entretenir des parlementaires qui, en réalité, ne servent à rien. La seule et unique chose réaliste, objective et nécessaire à faire en urgence, si nous voulons sortir de ce cauchemar ultra libéral actuel, c'est raisonnablement et objectivement le Frexit.

Les traités européens sont la «constitution économique» de l'Europe. La position qu'ils occupent dans l'UE explique pourquoi la politique économique menée en France est invariablement la même depuis les années 1980, bien que se soient succédés à la tête de l'État Français des dirigeants de partis opposés. C'est «l'alternance unique» disait Jean-Claude Michéa, (philosophe Français, socialiste libertaire et spécialiste de George Orwell) le « pareil qui succède au même » tout en se disant être le « changement » (F.Hollande « socialiste ultra libéral » solférinien).

Les Gouvernements des pays membres ne peuvent plus pratiquer aucune politique industrielle volontariste, puisque les traités interdisent de «fausser la concurrence» par le biais d'interventions étatiques. Aucune politique protectionniste commerciale ne leur est possible puisque la politique commerciale est une «compétence exclusive» de l'Union Européenne. Aucune politique de change n'est possible puisque dans le cadre de la monnaie

unique euro, les pays ne peuvent plus dévaluer. Aucune politique monétaire n'est possible puisque c'est la BCE qui la conduit. Aucune politique budgétaire n'est possible, puisque les pays qui ont adopté la monnaie unique sont soumis à des «critères de convergence», notamment la fameuse règle - arbitraire - des 3 % de déficit public. En outre, depuis 2010 (dans le cadre d'un calendrier appelé «Semestre européen»), la Commission Européenne pilote méticuleusement l'élaboration des budgets nationaux.

Dans ces conditions, nos Gouvernants n'ont plus que deux outils à leur disposition: la fiscalité et le «coût du travail».

Concernant la fiscalité, ils choisissent systématiquement de diminuer celle qui pèse sur le capital facile à délocaliser et d'augmenter celle qui pèse sur les classes sociales qui ne peuvent échapper à l'impôt! La «libre circulation des personnes et des capitaux», au sein du Marché unique, entrainé en vigueur en 1986. Depuis lors, le capitalisme sauvage parasitaire financier pouvait exercer sur chaque État un odieux chantage en menaçant de se délocaliser vers les États voisins. Les pays membres de l'UE se livraient aussitôt à une concurrence fiscale déloyale, certains d'entre eux comme le Luxembourg et l'Irlande, s'étant constitués comme des « paradis fiscaux » vivant grassement et se développant grâce à l'impôt détourné massivement par les multinationales invitées chez eux pour un traitement de faveur. Pendant toutes ces années, les autres peuples pillés légalement, grâce à cette organisation mafieuse de l'UE, allaient se débattre dans le chômage de masses et le dépeçage de toutes leurs richesses nationales.

La France était la première concernée par ce chantage et la victime de la logique politique de l'UE qui protégeait, par ses règles, le renard dans le poulailler.

Concernant les revenus et le droit du travail, ceux-ci sont devenus les cibles privilégiées de l'échelon supranational. Les documents de cadrage incessant produits par la Commission européenne, le prouvent clairement. Ils donnent des «lignes directrices pour l'emploi», pour «l'examen annuel de croissance». Il y a aussi des «recommandations du Conseil» rédigées chaque année dans le cadre du « Semestre européen ». Toutes les réformes du droit du travail qui ont été mises en place dans les pays membres, comme la loi « El Khomri » en France, ont été prescrites de façon détaillée dans ces documents. Les Gouvernants ne gouvernent plus, ils sont juste des fonctionnaires appliquant les directives de l'UE.

« Enfin, les principes de «libre circulation des personnes» et de «libre prestation de service» à l'intérieur du Marché unique favorisent la course au moins-disant social. En dépit de la grande disparité des niveaux de rémunération d'un pays à l'autre, ces «libertés» mettent en concurrence tous les salariés d'Europe les uns avec les autres. Elles favorisent toute une gamme de pratiques relevant du dumping social, la plus connue d'entre elles étant le recours au travail détaché. Pour les pays dotés de l'euro, c'est encore plus grave: ne pouvant dévaluer leur devise pour doper leur compétitivité, ils sont contraints de pratiquer la «déévaluation interne», donc de faire baisser les salaires. » (Cf., Coralie Delaume, FigaroVox, Mardi, 26 Février 2019)

L'organisation de l'UE telle qu'elle est, ne peut que provoquer l'usure sans fin des revenus du travail et détruire tous les outils redistributifs, en particulier les services publics, sous prétexte «d'ouverture à la concurrence» d'une part, et de la «maîtrise des dépenses publiques» avec à la clé le «remboursement de la dette» d'autre part. Les Français comme les autres peuples de l'UE sont faits comme des rats: il n'y a aucun échappatoire possible,

hormis le Frexit.

La soumission par la force d'une armée n'a pas été nécessaire pour réussir l'agrégation des Nations au Saint Empire Romain Germanique réactualisé dans l'UE. Cette capitulation sans conditions s'est faite, pour les Nations vassalisées, par l'économie et par le droit. Une fois l'UE installée dans sa pratique dictatoriale, les règles communautaires qu'elle avait pondues toute seule allaient tranquillement jouer leur rôle: celui de la contrainte extérieure subie comme une servitude volontaire. Si le peuple Français veut retrouver sa souveraineté nationale, comme le réclame à cris et à sang la révolte des Gilets-jaunes, il est impératif de provoquer le Frexit. Le Frexit n'est pas évitable, il est structurellement inévitable. Ce qui veut dire très clairement que toutes les revendications essentielles des Gilets-jaunes se retrouvent condensées dans la seule revendication utile et indispensable, comme la clé d'une porte de sortie du désastre social, le Frexit.

La démission de Macron ne changerait absolument rien à la situation des Français; un « Parlement européen » passant majoritairement à « gauche » en 2019, ne changerait absolument rien à la situation des Français, puisque la **Cour du Luxembourg** continuerait seule à pondre ses lois et ses normes torrentielles venues de nulle part, s'imposant d'office à tous les partenaires de l'UE.

Il s'agit bien fondamentalement de retrouver notre souveraineté nationale. Il n'y a pas d'alternative à cela si nous voulons sortir du massacre actuel qui dure depuis 40 ans déjà. Le Frexit commence par le RIC en toutes matières et se termine par le RIC en toutes matières. Là est la seule revendication nécessaire inévitable.

La fin de cette Union Européenne, ne sera pas la fin de l'Europe des Nations, mais la voie de la liberté pour sa construction telle qu'elle aurait dû être faite selon l'intuition d'origine.

La logique de la dette, qui ruine et vise d'abord les plus modestes, peut donc être ainsi expliquée.

Les multinationales sont plus riches que les Etats.

Le financement des politiques et de leurs acteurs se fait par les multinationales et le Pouvoir de la constellation bancaire. Ce financement doit être payé en retour par l'impôt prélevé sur les peuples.

Les industriels européens (Table Ronde des Industriels européens) sont les vrais décideurs du programme du marché commun (CEE).

Le financement de l'économie se fait habituellement par le vol des cotisations sociales placées en bourses. L'ISF a été aboli pour que les actionnaires (personnes morales en fiscalité) ne paient plus d'impôt sur la fortune et ne soient donc plus tentés, par la même occasion, de « fuir à l'étranger ».

En cas de faillite, dégradation du triple A en zéro A, ce sont donc nos comptes en banques qui seraient saisis.

La dette bancaire de 2008 était devenue une dette des Etats « pour sauver les banques » et puisqu'elle va fatalement se renouveler, cette nouvelle « crise » bancaire se transformera logiquement en dette, non plus des Etats, mais du peuple, puisque cette fois-ci tout aura été volé de fond en comble.

La BCE a récemment mis à jour la liste des agences supranationales et parapubliques dont elle pourra acheter la dette dans le cadre de son programme d'assouplissement quantitatif de 60 milliards d'euros par mois. Du côté des émetteurs français, Bpifrance Financement et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) font leur entrée dans la liste, de même que l'Agence française de développement et l'ACOSS, (Action des Comptes publics et des Organismes de Solidarités et de la Santé: caisse nationale du réseau des URSSAF), l'organisme qui gère la trésorerie de la Sécurité sociale. Jusqu'à présent, seule la Caisse d'amortissement de la dette sociale et l'UNEDIC figuraient en France parmi les agences éligibles au QE de la BCE. Au niveau européen, plusieurs émetteurs hollandais et la Caisse des dépôts italienne (CDP) deviennent aussi « QE-compatible ».

Conclusion

Voilà la situation de pillage programmé sur la sueur du travail des masses populaires et les avoirs des classes moyennes. Les Gilets-jaunes ne font que révéler et manifester extérieurement la réalité d'une hémorragie qui était déjà là à l'œuvre dans l'obscurité du système dont nous étions devenues les victimes d'abord largement abusées avant de devenir conscientes de cet abus.

Il est inutile de voter aux européennes, puisque les parlementaires européens ne sont que des « figurants » au cœur d'une comédie politique, dans laquelle ils n'ont aucun pouvoir réel déterminant.

Il est inutile de réclamer la démission de Macron, la dissolution de l'Assemblée Nationale et autres réformes, puisque le Gouvernement de la France se fait à partir d'une Instance supra nationale échappant à tout contrôle des citoyens. Toutes ces initiatives ne changeraient absolument rien à la situation actuelle des plus modestes qui survivent dans un espace devenu exterminateur pour eux.

Il est inutile de « débattre » d'autre chose que du FREXIT. Le débat est donc déjà clos: il n'y a que le RIC qui soit d'actualité, pour permettre le FREXIT, seule porte de sortie et réponse effective aux revendications des Gilets-jaunes. Si la classe dirigeante française ne veut pas entendre parler du RIC débouchant obligatoirement sur le FREXIT, alors les Français devront l'imposer par la force. La paix n'est plus dans l'air du temps, les rumeurs de guerre sont omniprésentes en Europe. Qui pourrait encore s'en étonner, les mêmes causes des guerres passées, connues de tous, ayant engendré les mêmes effets?

Jean-Yves Jézéquel

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Yves Jézéquel](https://www.jezequel.com/), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : [Jean-Yves Jézéquel](https://www.jezequel.com/)

A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est

l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca